

<http://assetec.net/assetec2023/spip.php?article442>



**Un livret personnel de
compétences simplifiées
pour l'année scolaire 2012 -
2013**

- Vie de la Technologie - Institutionnel - Textes -
Date de mise en ligne : lundi 10 septembre 2012

Copyright © ASSETEC - Tous droits réservés

Le ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, a décidé la simplification, pour l'année 2012 - 2013 du Livret personnel de compétences (LPC) qui valorise les acquisitions du socle commun.

L'évaluation actuelle des connaissances et des compétences du socle commun, qui a fait l'objet de critiques négatives de la part de l'Inspection générale de l'Éducation nationale doit être revue. L'inutile complexité du Livret personnel de compétences actuel, en particulier, est un frein à son appropriation par les enseignants et les familles des élèves.

Le ministre a donc demandé à la direction générale de l'enseignement scolaire, en liaison avec l'Inspection générale de l'Éducation nationale, de proposer rapidement les modalités concrètes d'allègement du livret personnel de compétences qui seront adressées aux écoles et établissements scolaires pour l'année en cours. Cette mesure transitoire permettra notamment de procéder à la validation, dans des conditions plus satisfaisantes, des connaissances et compétences du socle commun à l'issue de l'année scolaire 2012 - 2013.

Les rectorats suivront et accompagneront ce dispositif avec les corps d'inspection des premier et second degrés pour aider chaque équipe dans sa mise en œuvre.

La concertation actuelle sur la refondation de l'école nous permettra de définir de nouvelles modalités d'évaluation d'un socle commun repensé et mieux articulé avec les programmes scolaires, afin de construire un système plus juste, plus égalitaire et mieux compris par tous ceux qui doivent en bénéficié.

Mise à jour : septembre 2012